

TRENO

Promotion des lignes ferroviaires touristiques et des trains historiques

Composante T2

Plan d'action conjoint "Actions pilote pour la valorisation de l'offre touristique à valeur transfrontalière liée aux trains historiques et aux chemins de fer touristiques pour le projet TRENO.

Activité T.2.3

Conception des actions pilotes

Produit T.2.3.1

Méthodologie : pour la définition des actions pilote.

17 Février 2020

Table des matières

A.	Rappel des objectifs et des contraintes relatives au guide méthodologique	3
B.	Une grille d'évaluation des actions pilotes.....	3
1.	La dimension locale	4
2.	La dimension transversale.....	4
3.	La dimension transfrontalière.....	4
C.	Présentation formelle de la grille d'évaluation des actions.....	5
D.	Procédure de sélection et de suivi des actions pilotes.....	7
1.	Etape 1 : Propositions d'actions et classement pour le territoire concerné.....	7
2.	Etape 2 : Choix concerté des actions par les partenaires	7
3.	Etape 3 : Suivi des actions pilotes au niveau régional et capitalisation.....	8

I. Une proposition de guide méthodologique en vue des actions pilotes

A. Rappel des objectifs et des contraintes relatives au guide méthodologique

L'Office des Transports de la Corse (OTC) est le Partenaire chargé de coordonner la Composante de mise en œuvre 2 dans le cadre du projet TRENO. Dans ce contexte, OTC a sélectionné une AMO afin de l'assister dans cette activité.

La proposition de guide méthodologique présentée les conseils poursuit deux objectifs. Le guide doit permettre aux partenaires :

- D'identifier les actions pilotes les plus pertinentes compte tenu des projets d'investissements envisagés dans le cadre du projet TRENO (I1 à I6) ;
- De définir les modalités d'implication des groupes cibles (stakeholders) dans le choix, la mise en œuvre et le suivi des actions pilotes.

Il convient de rappeler que le projet TRENO vise à valoriser la relation « train-territoire » notamment au travers du développement d'activités touristiques durables qui profitent directement aux petites et moyennes entreprises des territoires traversés. Dans ce contexte, les Composantes T1 et T2 ont favorisé la définition d'une vision commune de la « relation train-territoire » qui devra être clairement formalisée par les partenaires pour constituer le socle du plan conjoint d'actions.

Ce plan d'actions doit également contenir des actions pilotes identifiées par chaque partenaire sur son territoire.

La section suivante propose une grille d'évaluation des actions pilotes potentielles permettant de sélectionner les actions les plus appropriées. L'AMO de l'OTC propose ensuite une méthode de travail basée sur cette grille d'évaluation et permettant de sélectionner les actions pilotes pour chaque territoire.

B. Une grille d'évaluation des actions pilotes

La grille d'évaluation des actions pilotes potentielles que nous proposons repose sur l'idée que chacune des actions doit être analysée selon trois dimensions :

- La dimension territoriale ;
- La dimension transversale ;
- La dimension transfrontalière.

Pour chacune des dimensions à analyser un certain nombre de critères sont définis. Les critères sont renseignés par les partenaires pour chacune des actions selon des modalités définies dans la section suivante.

Cette grille permet de comparer objectivement les actions envisagées et à l'issue d'un processus de concertation, entre partenaires et avec les groupes cibles, les actions les plus pertinentes seront retenues.

1. La dimension locale

Cette dimension renvoie à l'intérêt et à la faisabilité de l'action considérée pour le partenaire qui la propose et pour les groupes cibles du territoire concerné.

Cette dimension comporte 3 critères :

- **Pertinence** : Le produit T1.3.1 a permis d'identifier chez chaque partenaire des points critiques et des opportunités de développement. Les actions qui permettent de solutionner un problème critique ou de saisir une opportunité de développement clairement identifiés sont très pertinentes. Celles qui traitent des problèmes non critiques ont une pertinence moindre, etc... C'est le travail de groupe des partenaires et des groupes cibles qui permet d'évaluer en commun la pertinence de l'action.
- **Coût** : L'action est-elle faisable financièrement ? Son coût est-il raisonnable ? Très élevé ? Très faible ?
- **Adhésion des groupes cibles** : L'action est-elle soutenue par les collectivités locales, les entreprises du secteur touristique, les associations de valorisation des trains historiques, les offices de tourisme, etc... ?

2. La dimension transversale

Comme l'ensemble des projets financé par Italie - France Maritime, TRENO doit respecter dans la mesure du possible des principes transversaux :

- Le développement durable ;
- L'équité et la non-discrimination ;
- La parité.

Dans ce contexte, les partenaires du projet TRENO ont souhaité mettre en avant les effets positifs du projet, en termes de développement touristique durable, mais également les bénéfices que les personnes à mobilité réduite retireront du projet en matière d'accessibilité. Les actions pilotes mises en œuvre doivent donc permettre de respecter cet engagement.

Pour ce faire, il convient d'évaluer chacune des actions candidates sur deux critères spécifiques :

- **Durabilité** : Dans quelle mesure l'action est-elle compatible avec une démarche de développement durable ?
- **Accessibilité** : L'action menée améliore-t-elle la situation des touristes et des voyageurs ?
- **Accessibilité** : L'action menée améliore-t-elle la situation des personnes à mobilité réduite ?

3. La dimension transfrontalière

Les actions pilotes s'inscrivent par définition dans le cadre du plan conjoint d'actions et elles doivent donc favoriser la coopération à long terme entre les partenaires notamment par le partage d'expériences et de savoir-faire.

Pour que le projet soit profitable à tous, il convient donc de s'assurer que les actions sélectionnées soient reproductibles (transférables). Par ailleurs, il semble opportun d'éviter les actions redondantes entre les différents territoires afin que chacune des actions pilotes permettent d'accumuler des savoir-

faire nouveaux qui profiteront à l'ensemble des partenaires. En tout cas il convient de souligner que les partenaires peuvent choisir parmi les actions pilotes décrites et contenues dans le livrable T2.1.1.

Nous proposons donc deux critères transfrontaliers :

- Reproductibilité : L'action est-elle reproductible sur un ou plusieurs territoires de la zone de coopération ?
- Redondance : Une action similaire est-elle envisagée chez un autre partenaire ?

C. Présentation formelle de la grille d'évaluation des actions

	Critère	Questions posées	Note sur 10	Pondération de chaque critère
<i>Dimension territoriale</i>	Pertinence	Voir supra	0 Aucune pertinence 10 très pertinente	
	Coût	Voir supra	0 coût très élevé 10 coût extrêmement faible	
	Adhésion des groupes cibles	Voir supra	0 Aucune adhésion 10 Adhésion totale	
<i>Dimension transversale</i>	Critère	Questions posées	Echelle d'évaluation	
	Durabilité	Voir supra	0 Non durable 10 Durable	
	Accessibilité	Voir supra	0 Aucun effet 10 Effet très positif	
<i>Dimension transfrontalière</i>	Critère	Questions posées	Echelle d'évaluation	
	Reproductibilité	Voir supra	0 Impossible à reproduire 10 Très simple à reproduire	
	Redondance	Voir supra	0 Complètement redondant 10 Aucune redondance	

Chaque partenaire définira son système de pondération pour les différents critères.

Par exemple :

Dimension du territoire concerné	Critère		Pondération de chaque critère	
	Pertinence		25%	
	Coût		15%	
	Adhésion des groupes cibles		10%	
Dimension transversale	Critère		Pondération de chaque critère	
	Durabilité		10%	
	Accessibilité		10%	
Dimension transfrontalière	Critère		Pondération de chaque critère	
	Reproductibilité		20%	
	Redondance		10%	

	Note sur 10	Idée d'action A	Idée d'action B
Dimension régionale	Pertinence	6	7
	Coût	8	3
	Adhésion des groupes cibles	6	5
Dimension transversale	Durabilité	5	5
	Accessibilité	5	6
Dimension transfrontalière	Reproductibilité	8	3
	Redondance	8	8
	Note globale	6,7	5,2

D. Procédure de sélection et de suivi des actions pilotes

Cette section décrit les différentes étapes nécessaires à la sélection et au suivi des actions pilotes.

1. Etape 1 : Propositions d'actions et classement pour le territoire concerné

A ce stade, chaque partenaire constitue un groupe de travail local pour la sélection et le suivi des actions pilotes, composé de représentants des différents groupes cibles (entreprises, associations, entités publiques et parapubliques, etc.). Ce groupe de travail local se voit proposer par le partenaire un ensemble d'actions envisageables dans le cadre du projet TRENO à l'échelle de son territoire. Les représentants des groupes cibles peuvent amender les actions proposées voire en proposer de nouvelles.

Typiquement cette étape doit durer environ 10 à 15 jours et peut comporter 2 réunions du groupe de travail local très rapprochées.

La première réunion permettra d'informer les groupes cibles sur le projet TRENO, les bonnes pratiques des autres territoires transfrontaliers, des territoires situés en dehors de l'espace de coopération (Livrible 2.1.1 sur les bonnes pratiques à considérer pour la définition des Actions pilotes) et les actions pilotes envisagées (Livrible 2.2.1 et l'ébauche du Livrible 2.3.2).

S'il est nécessaire, une deuxième réunion pourra être organisée pour exposer les amendements des actions pilotes proposées dans la première réunion.

Si le Partenaire va organiser une deuxième réunion (environ 1 semaine plus tard) les propositions d'amendement ou les actions nouvellement proposées sont discutées.

En tout cas, le Partenaire réalisera un classement des actions favorites, sur la base des critères présentés plus-haut.

Les groupes locaux se prononcent essentiellement sur les dimensions locales et transversales de chaque action, soit sur les cinq premiers critères du tableau supra. La dimension transfrontalière est essentiellement discutée entre les partenaires, lors de l'étape 2. Sur chaque critère, le groupe local attribue à l'action une note sur 10.

Chaque groupe local définit comme il le souhaite la pondération entre les différents critères d'évaluation. Cela donne une grande liberté de choix à chaque partenaire et aux groupes cibles locaux sans compromettre la cohérence transfrontalière du projet. La moyenne pondérée des différents critères est calculée pour obtenir un score global pour chaque action, et cela fournit un classement de l'ensemble des actions, au niveau régional.

2. Etape 2 : Choix concerté des actions par les partenaires

A l'issue de l'étape 1, une fois les classements locaux effectués, ils sont discutés par les partenaires au cours d'un comité de pilotage dédié.

Si aucun problème de reproductibilité ou de redondance ne se pose, les actions les mieux classées au niveau local sont automatiquement retenues. En cas de redondance ou de doute concernant la transférabilité d'une action à un ou plusieurs partenaires, le comité de pilotage s'accorde sur une action alternative.

3. Etape 3 : Suivi des actions pilotes au niveau régional et capitalisation

Une fois les actions pilotes sélectionnées, les groupes locaux ayant participé à leur sélection sont réunis pour informer des actions pilotes qui seront réalisées par tous les Partenaires de TREN0, assurer le suivi des actions et se prononcer éventuellement sur l'opportunité de modifier la stratégie initiale (à discuter).

Le but de ce suivi est notamment de garantir que les groupes cibles s'approprient les actions pilotes, et plus globalement, le projet TREN0 pour en assurer le succès et la pérennité.

Ci-après, une représentation schématique de la méthode :



